



AROPA 10 - infos

ASSOCIATION DES RETRAITÉS DES ENTREPRISES ET ORGANISMES PROFESSIONNELS
AGRICOLAS ET AGRO-ALIMENTAIRES DE L'AUBE

Siège social et courrier : Chambre d'Agriculture de l'Aube, 2 bis rue Jeanne d'Arc – CS 44080 – 10014 TROYES CEDEX
e-mail : aropa10@orange.fr – Web. www.fnaropa.fr

Numéro 25

décembre 2018

Dans ce numéro

EDITORIAL

EDITORIAL

ACTUALITÉS

- Une juste colère chez les retraités (P.Barbier, président FNAROPA)
- Prélèvement à la source et revenus fonciers (Cerfrance)

VIE DE L'ASSOCIATION :

- Compte-rendu du voyage en Irlande
- Compte-rendu de la sortie d'une journée à Rungis

Les rendez-vous de 2019 :

- Rencontre festive du 12 janvier 2019
- Assemblée Générale 2019 de l'AROPA10
- Proposition de sortie au Puy du Fou
- Proposition de voyage aux Pays Baltes
- Séjour-vacances saison 2019

Cette fin d'année est particulièrement mouvementée pour votre AROPA : une période de travail et de réflexions importantes avec la mise en place des différentes propositions de voyages pour 2019, le Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), les différentes actions auprès des parlementaires, la défense de nos droits et de nos intérêts remis en cause par le gouvernement :

- L'augmentation de la CSG
- La faible augmentation des pensions malgré la reprise de l'inflation

Pour compenser cette baisse significative des pensions, la FNAROPA avance et propose des solutions de rééquilibrages, telles que la suppression de la cotisation maladie de 1 % sur les retraites complémentaires et la possibilité, comme les actifs, d'un crédit ou d'une réduction d'impôts sur les cotisations des complémentaires santé.

Si nous voulons être entendus par les décideurs politiques, nous devons toujours être plus nombreux, argumentait Philippe Barbier notre président national.

En parlant autour de nous de notre association et en proposant à des amis ou des personnes de notre connaissance d'adhérer à notre association, nous pourrions peser davantage sur nos gouvernants et leurs décisions très défavorables aux retraités que nous sommes.

Le Président,
Philippe Mocquery

Notre Conseil d'Administration vous souhaite de passer d'agréables fêtes de fin d'année ; que 2019 soit rempli d'heureux moments pour vous et votre famille.

ACTUALITES

Une juste colère monte chez les retraités

(Philippe Barbier, président de la FNAROPA)

Le Premier Ministre a annoncé que, contrairement à la règle, les pensions de retraite de base ne seraient pas revalorisées en 2018. Que pour les années 2019 et 2020, celle-ci serait limitée à 0,3%, alors que, selon les prévisionnistes, l'inflation repart à la hausse.

C'est un nouveau mauvais coup porté au pouvoir d'achat des retraités.

Beaucoup viennent de subir l'augmentation de la CSG de 1,7 point. Ce n'est pas un rabotage de notre pouvoir d'achat mais une véritable amputation.

Les retraités ressentent cette politique comme une véritable déclaration de guerre !

S'agissant de la CSG ou de la non revalorisation des pensions, l'argument qui nous est opposé, c'est l'arbitrage fait en faveur des actifs et du Travail. Cette opposition entre actifs et inactifs est insupportable. Les retraités tiennent à rappeler que leur pension fait suite à une longue activité pendant laquelle ils n'ont ménagé ni leur temps ni leur peine et qu'ils ont cotisé en croyant s'assurer une pension méritée.

Ce pacte social est aujourd'hui remis en cause.

Nous refusons d'être considérés comme des inactifs alors que nous nous consacrons très largement au soutien de nos enfants et petits-enfants, voire de nos parents, sans compter que nombre d'entre-nous jouent un rôle important dans la société civile. Bénévolat et engagement citoyen font pour beaucoup notre quotidien.

Le gouvernement ne semble pas avoir pris la mesure de la colère qu'il a suscitée et les retraités se sentent aujourd'hui floués.

Le candidat MACRON avait promis qu'il maintiendrait le niveau de vie des retraités ! Une promesse de campagne de plus ...

À plusieurs reprises la CFR s'est adressée au Président de la République elle lui a fait part de la colère des retraités et a proposé des mesures permettant de mettre les retraités sur un pied d'égalité avec les actifs. Elle n'a reçu que des réponses lénifiantes et hors sujet qui ne traitent pas des problèmes de fond.

Les retraités tireront les conséquences de ce qu'ils considèrent comme du mépris.

Le prélèvement à la source et les revenus fonciers (Cerfrance Champagne Nord-Est Ile de France)

Le Prélèvement à la Source (PAS) entre en application au 1^{er} janvier 2019. Il concerne une grande majorité de revenus : les salaires, revenus de remplacement (retraite, chômage...), bénéfices professionnels et revenus fonciers, mais exclut les revenus de capitaux mobiliers et plus-values.

Le paiement de l'impôt sur les revenus fonciers s'effectuera par acomptes mensuels ou trimestriels.

De janvier à septembre 2019, l'acompte sera calculé sur la base des loyers perçus en 2017. Et de septembre 2019 à décembre 2019, l'acompte sera calculé sur la base des loyers perçus en 2018. La dispense d'acompte n'est possible qu'en cas d'arrêt définitif de perception des loyers.

Enfin, l'acompte intègrera les 17,2% de prélèvements sociaux.

En ce qui concerne l'opportunité de réaliser des travaux en 2019, un dispositif anti-optimisation a été mis en place par le législateur pour éviter que les contribuables ne décalent sur l'année 2019 des travaux initialement prévus en 2018 et devenus inefficaces fiscalement du fait de « l'année blanche ».

Il en résulte que les travaux « pilotables » réalisés, sur des immeubles acquis avant le 01/01/2019, ne seront déductibles qu'à hauteur de 50% du montant réellement payé en 2019.

Seuls les travaux « urgents » réalisés sur des immeubles acquis avant le 01/01/2019 et les travaux « non urgents et pilotables » réalisés sur des immeubles acquis après le 01/01/2019 seront déductibles à hauteur de 100%.

La doctrine fiscale ne donne pas de définition précise de la notion de travaux d'urgence ou de travaux non pilotables. C'est une question de fait appréciée au cas par cas.

A titre d'exemple, « constituent des travaux d'urgence rendus nécessaires par l'effet de la force majeure », des travaux consécutifs à la réparation des dégâts occasionnés par une catastrophe naturelle (réparation d'une toiture par exemple), par des actes de vandalisme (réparation d'une porte ou d'une fenêtre à la suite d'un cambriolage par exemple). Constituent également des dépenses de l'espèce les dépenses afférentes au remplacement d'appareils dont les dysfonctionnements ne permettent plus la poursuite de la location dans les conditions prévues par le bail ou par la loi (panne d'une chaudière par exemple).

BALADE IRLANDAISE



Les participants à ce voyage proposé par l'AROPA 10 n'ont pu que se féliciter du choix qu'ils avaient fait.

Ce voyage était un circuit en Irlande du 19 au 26 Juin 2018. Après un tour panoramique de Dublin, chacun a eu le loisir de découvrir les centres d'intérêt de cette belle ville où traditions alternent avec modernité et dynamisme.

Puis, ce fût la découverte émerveillée des paysages sauvages du Connemara et ses lacs, sites magnifiques suivis

de ceux aussi impressionnants et lunaires de la région de Burren.

Ce parcours du Sud de l'Irlande s'est poursuivi dans l'anneau du Kerry par des routes escarpées surplombant la mer.

Le circuit s'est terminé à Cork, deuxième ville du Sud. Entre visites et dégustations de saumon fumé et de whiskey, complétées par deux soirées folkloriques, l'Irlande s'est révélée être une superbe destination aux paysages sublimes.



Des conditions météo particulièrement favorables ont également largement contribué à la réussite de ce voyage.

SORTIE-DECOUVERTE DES HALLES DE RUNGIS



Grand succès pour cette sortie organisée le jeudi 18 octobre 2018. Dès 2 h. du matin, 58 « courageux » prenaient le car pour Rungis.

La visite guidée, débute dans le pavillon de la Marée et se poursuit dans le secteur des produits carnés, véritable bastion de la tradition gastronomique française.

Après le hall des produits laitiers et l'un des pavillons dédiés au secteur des fruits et légumes, cette promenade nocturne, riche en couleurs et parfums divers, se termine dans le bâtiment réservé aux fleurs et aux plantes.

Réservé aux professionnels (commerçants, restaurateurs, traiteurs, collectivités), ce plus grand marché de produits frais au monde, héritier des Halles de Paris, existe depuis 1969. Il s'étend sur 234 ha, emploie 12 000 salariés, accueille 22 000 acheteurs réguliers chaque nuit et dessert 18 millions de consommateurs.

Le ballet incessant des 26 000 véhicules, dont 3000 gros porteurs, qui accèdent quotidiennement sur le site, acheminent les produits frais dès 2h du matin.

Les guides évoquent les techniques de vente où l'offre et la demande régissent les prix, le respect des normes sanitaires, la modernité des infrastructures régulièrement renouvelées, la qualité des produits proposés et l'ambiance particulière qui règne entre les professionnels. Avant de quitter ce lieu insolite, nous savourons un copieux petit déjeuner, composé de spécialités de nos terroirs, dans l'une des brasseries.



LES RENDEZ-VOUS DE 2019

RENCONTRE FESTIVE DU SAMEDI 12 JANVIER 2019

A l'occasion de la nouvelle année, le Conseil d'Administration invite les adhérents, conjoints et amis à se retrouver, à 15 h.30 à l'amphithéâtre de la Maison de l'Agriculture à Troyes, pour une comédie intitulée « Première à Broadway » et jouée avec beaucoup de talent par la troupe de théâtre amateur Guillemigelé de Crenay. Nous nous convions ensuite pour un moment de convivialité autour de la galette des rois et du verre de l'amitié. **Les inscriptions sont à adresser à AROPA10 avant le 31 décembre 2018 (participation de 10 €/personne).**

ASSEMBLEE GENERALE DE L'AROPA10

Vous êtes tous invités à notre prochaine assemblée générale qui se **tiendra le mercredi 10 avril 2019 dans l'amphithéâtre du Centre Sportif de Troyes, en présence de Monsieur Philippe Barbier, président de la FNAROPA.**

A l'issue de nos travaux, nous aurons le plaisir de vous présenter Monsieur Jean Claude Duquesnoit, humoriste, qui vous entrainera dans un « fantastique voyage des mots ».

SORTIE AU PUY DU FOU

Du jeudi 20 au samedi 22 juin 2019, l'AROPA10 vous emmène à la découverte du Parc du Puy du Fou.

« Elu meilleur parc du monde, il offre une multitude de spectacles grandioses et d'aventures. Les visiteurs oublient le XXI^e siècle. De jour comme de nuit, ils partent pour un grand voyage dans le temps en choisissant leur époque, leurs spectacles, leur gastronomie en totale liberté ! »

Un courrier a été adressé à chaque adhérent.

VOYAGE AUX PAYS BALTES

Les points forts de ce circuit organisé par votre AROPA du lundi 9 au lundi 16 septembre 2019 : découverte de 3 pays en un seul voyage : la Lituanie, la Lettonie et l'Estonie

« Entre nature préservée et culture, découvrez des églises baroques, des quartiers médiévaux, des palais majestueux, le quartier Art Nouveau de Riga la plus grande capitale balte. »

Un courrier a été adressé à chaque adhérent.

SEJOURS VACANCES – SAISON 2019

PALMIERS OCEAN et TOHAPI : nous avons renouvelé notre partenariat pour la location de mobil-home sur plus de 200 campings situés en France, en Espagne et en Italie.

Pour 2019, le tarif de location d'un mobil-home démarre à 170 €/semaine, hors juillet et août. Les frais de dossier sont gratuits et vous pouvez réserver aucun de semaines qu'il vous plaira.

ODALYS : location de mobil-home, résidences, appart-hôtels : réduction de – 10 à – 28 % sur le prix catalogue. Renseignements et réservations auprès du partenaire.

Un courrier d'information a été adressé à chaque adhérent.

**Retrouvez, dans le détail, toutes ces informations sur notre site internet www.fnaropa.fr
« mon espace adhérent »**